



Conseil d'Administration de l'UNSS

5 avril 2019

Déclaration du SE-Unsa

Ce conseil d'administration se tient dans un contexte très particulier de fortes mobilisations pour la défense du service public d'Education et des conditions de travail de ses personnels.

Parce qu'il n'est ni par principe, ni par habitude, l'appel de l'Unsa à ces mobilisations de la profession, au cœur d'intersyndicales, témoigne de la gravité de la situation dans laquelle notre service public d'Education est plongé.

Les orientations menées au pas de charge depuis le printemps 2017 sont largement idéologiques. Elles ignorent le plus souvent l'expertise et l'engagement des professionnels et, pour une très grande partie d'entre-elles, ne répondent pas aux besoins de la Nation voire les desservent : modifications incessantes et formatage des programmes de l'école comme du lycée, évaluations standardisées des élèves, suppressions d'emplois, heures supplémentaires imposées, reprise en main de la formation initiale universitaire, approche technocratique de l'organisation scolaire avec la création verticale d'établissements publics des savoirs fondamentaux, suppression du contrôle des représentants des personnels sur les opérations de mobilité et de promotion, recours accru au contrat, cadeau à l'enseignement privé par le financement de ses écoles maternelles, expérimentations ou innovations illisibles, ... je reviendrai sur ce dernier point.

Plus largement mais tout aussi gravement, la loi pour la transformation de la fonction publique porte un coup fort à l'esprit même de ce que représente un service public.

Cette loi touche au fonctionnement avec le recours accru aux contrats et l'apparition des contrats de mission. Elle affaiblit le statut de fonctionnaire en réduisant les droits de ceux-ci avec la modification des modalités de défense. Le service public d'éducation est percuté de plein fouet par ces évolutions. Les conséquences sont loin d'être négligeables pour le système lui-même et pour les conditions de travail des personnels.

Pour le SE-Unsa, l'Éducation nationale doit rester un service public respectueux de ses usagers. Ce n'est pas en la faisant évoluer dans l'ignorance des spécificités de l'emploi permanent que celle-ci se portera mieux.

Le système éducatif est un service public qui a entre les mains l'avenir des jeunes, et donc de notre pays. Encore plus aujourd'hui, alors que la situation sociale est dans l'instabilité profonde, il est urgent de ne pas bouger des lignes qui stabilisaient nos services publics.

Dans ce même contexte d'absence totale de dialogue social, je reviens aux innovations et expérimentations en tout genre.

Dans une interview d'il y a quelques semaines, Jean-Michel Blanquer a annoncé que, dès la rentrée prochaine, des expérimentations d'un nouveau projet « Confiance et sport » seraient lancées dans des écoles et collèges volontaires pour aménager des après-midis « sport » pour les élèves.

L'enjeu affiché est double : utiliser les valeurs du sport pour favoriser la sociabilité et une meilleure santé physique et psychologique de tous les élèves, permettre à certains élèves engagés sur un cursus sportif d'avoir un parcours valorisé tout au long de la scolarité.

L'annonce est certes toute fraîche mais l'idée ne l'est pas. Permettre à chaque élève de pouvoir vivre et partager des activités sportives et culturelles après sa journée de classe est un objectif que beaucoup ont déjà aisément partagé et visé à travers différents dispositifs. Jean-Michel Blanquer lui-même avait lancé une telle expérimentation de 2010 à 2012, une expérimentation jamais évaluée.

Quoi qu'il en soit, annoncer une telle réorganisation de la journée de l'élève pour une rentrée à venir, sans aucune concertation préalable avec les professionnels de la communauté éducative, et sans jamais évoquer moyens et mise en œuvre, pose un certain nombre de questions, y compris sur les intentions réelles.

Paris 2024, la volonté de notre président de voir passer à 3 millions le nombre de français pratiquant une activité sportive et la refonte de la gouvernance du sport semblent bien être en toile de fond de cette annonce.

Si Monsieur le Ministre semble timidement évoquer le fait de s'appuyer sur les enseignants d'EPS ou encore sur le sport scolaire, à aucun moment il ne définit précisément qui sera en responsabilité des élèves sur ces après-midi « sport ».

Le ministre réduirait-il les missions des enseignants à l'organisation d'activité sportive ignorant ainsi la dimension Educative du métier ? Envisage-t-il de gommer l'absence de formation des professeurs des écoles en matière d'EPS en leur ôtant la mission d'Éducation par les activités physiques et sportives ? Pense-t-il déléguer à d'autres professionnels que les enseignants ces missions, notamment en pleine réorganisation des services territoriaux des sports ? Quel sens au sport scolaire ?

Enfin, l'augmentation de la pratique sportive des élèves, sur des créneaux communs, signifie un besoin plus important d'infrastructures et d'équipement.

Or la question de l'équipement sportif en France est l'urgence à résoudre, les installations étant insuffisantes, vétustes et très inégales entre les territoires. Là encore, le SE-Unsa ne peut que rester prudent face à la volonté affichée d'un meilleur accès pour toutes et tous à la pratique, la popularité du projet masquant une fois de plus la réalité des territoires.

On laisse une fois de plus à penser à une impulsion politique séduisant par le discours et dévoilant petit à petit la part belle faite à l'autonomie et à la débrouille de chacun.

Une circulaire « discrètement » publiée au le 21 février dernier officialise la création d'un nouveau dispositif intitulé « Classes Pierre de Coubertin - Alice Milliat ».

Ce dernier entre dans la construction de l'Héritage 2024 puisqu'il a pour objectif de sélectionner 1000 élèves de la cohorte de cinquième 2018-2019 puis de les former via des regroupements annuels sur les congés scolaires à être des « ambassadeurs » aux JOP 2024. Ces élèves en Terminale en 2024 participeront ainsi aux événements sportifs des JOP.

Une classe Pierre de Coubertin-Alice Milliat comprend des élèves volontaires proposés par leurs établissements sur la base de leurs résultats scolaires, de leur implication dans le sport scolaire et fédéral et de leur intérêt pour les Jeux olympiques et paralympiques.

Parmi les personnels intervenants, sont concernés les enseignants dont la participation sera rémunérée en heures supplémentaires.

Au SE-Unsa, nous ne pouvons partager ni le mode de tri élitiste choisi pour les élèves, ni ce nouvel empiètement sur le budget « Dépense des personnels » dans le contexte de fermeture de postes que nous connaissons. Nous regrettons que le dispositif jeunes officiels mis en œuvre par l'UNSS et nos collègues avec beaucoup plus de respect de tous les élèves n'ait pas été modélisé pour cette dynamique 2024 dont on prône très souvent les valeurs et notamment l'égalité.

Plus spécifiquement aux sujets qui nous réunissent aujourd'hui, le SE-Unsa tient à souligner plusieurs points.

S'il regrette le décalage entre le budget des compétitions de tout niveau et le réalisé, il note très favorablement :

- les subventions réalisées (au regard des budgets prévus) de la part du ministère des sports et des conseils départementaux
- l'augmentation des investissements sur la formation des VP parents et élèves
- le budget revu à la baisse pour les compétitions internationales

Nous aurons aussi l'occasion d'y revenir au cours de la séance mais nous nous interrogeons sur la baisse des partenariats, celle des frais de communication et celle des budgets des instances (commissions, réunions techniques, colloques, séminaires) dans le réalisé comme dans le budget.

Je vous remercie de votre attention.

Elisabeth Allain-Moreno

Déléguée Nationale EPS pour le SE-Unsa